

L de c 0011/06/1989 poste no 0294

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

28 JUIN 1989

Kigali, le

Paiement par Comptable
No. 0011. autorisé
Kigali, le 29 JUIN 1989
Le Directeur du Trésor

P.O. [Signature]

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de payer aux agents ci-
après à titre d'indemnités de restaurant, conformément à
l'A.M. n°09/06 du 6/1/1987 du Ministre de la Fonction Publique
et de la Formation Professionnelle, le montant indiqué en
régard de chacun pour une mission à l'Intérieur du Pays.....;
suivant les ordre de mission en annexe.

Noms & Prénoms	Jours	Taux	Montant
SEMANA Dédan	6jrs ✓	1.250F	7.500F ✓
" "	4jrs ✓	625	2.500F ✓
		TOTAL	10.000F ✓

pour acquit [Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 28 JUIN 1989

vérification, approbation et imputatio
à charge de 19117020312
Engagement n° 36 du 20/6/89
Kpli le 21/6/89
Gestionnaire des Crédits du Trésor

[Signature]

Certifié sincère et véritable et
arrêté à la somme de DIX MILLE FRANCS RWANDAIS.

Vu pour approbation :

Dr. NZABAMWITA Gaspard
Secrétaire Général au
MINIMART

[Signature]

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS AU
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT

BUHIGIRO Alphonse.

[Signature]

[Signature]
29/6/89

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, *Colonel Aloys Nsekalye*
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat.....
atteste par la présente que *M. SEMANA SEMAN*.....
est autorisé à se rendre à *Butare*.....
à bord d'un véhicule officiel n° *A. 7623*.....
pour y effectuer *une mission d'identification d'une*
parcelle industrielle. C. chauffeur assuré.
Le déplacement des membres de la mission

Date de départ: *Vendredi 17/3/1989*

Date de retour: *Vendredi 17/3/1989*

Fait à Kigali, Le. *16/3/1989*

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.

P.O. Général
Nzakurwa

Arrivée et départ le 17/3/89



Geophore MURUNANDINDA
chef du Secrétariat

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, Colonel. Aloys NSEKALIJE
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
atteste par la présente que Mr. SEMANA DEDAN
est autorisé à se rendre à GISENYI
à bord d'un véhicule officiel n° A. 6616
pour y effectuer une mission. (Conduire la famille du Ministre à
Gisenyi)

Date de départ: le 30/03/1989

Date de retour: le 31/03/1989

Fait à Kigali, Le 26. AVR. 1989..

1875



LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT



ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, Colonel Aloys NSEKALIJE.....
.....Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat.....
atteste par la présente que Monsieur SEMANA DEDAN.....
est autorisé à se rendre à GISENYI.....
à bord d'un véhicule officiel n° M. 1256.....
pour y effectuer une mission (Conduire le Ministre).....
.....
.....

Abbe Jeanne Delipbers


Date de départ: le 15/04/1989
Date de retour: le 15/04/1989

Fait à Kigali, Le 26 AVR. 1989.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT



625

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, **Colonel Aloys NSEKALIJE**.....
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT.....
atteste par la présente que **Mr SEMANA Deden**.....
est autorisé à se rendre à **GI SENYI**.....
à bord d'un véhicule officiel n° **A. 6243**.....
pour ~~y/ffectuer~~ **Conduire famille du Ministre**.....
.....
.....

Date de départ: **le 30/04/89**
Date de retour: **le 5/05/89**



Fait à Kigali, Le **19.04.1989**

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.

6875

Colonel Aloys NSEKALIJE.

